

Recruter et former les salariés : cadre régional d'intervention en faveur du développement des compétences et de l'emploi

Séance plénière du 15 octobre 2019

Lors de la séance plénière d'octobre 2018, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté une délibération portant sur une stratégie de formation professionnelle « Talents, territoires, compétences : tous qualifiés en Nouvelle-Aquitaine ». Le CESER avait salué l'ambition portée par la collectivité de former à partir de 2020 plus de 60 000 personnes par an, afin de les faire entrer dans l'emploi ou de les maintenir dans l'emploi mais aussi de les accompagner face aux enjeux et mutations de demain.

Le CESER prend acte de l'engagement du Conseil Régional au travers des 4 objectifs mis en exergue dans son projet de délibération sur l'appui au développement de compétences et de l'emploi :

- répondre aux besoins de compétences des entreprises et des filières économiques ;
- favoriser l'évolution professionnelle et le maintien des compétences des actifs ;
- accompagner le développement des petites et moyennes entreprises et leurs structurations des Ressources Humaines ;
- favoriser les partenariats et les innovations territoriales pour l'emploi.

Importance de reconnaître la place centrale de l'individu

Le CESER souligne néanmoins l'importance de reconnaître la place centrale de l'individu comme moteur du développement stratégique et économique de l'entreprise et comme acteur de l'évolution de la société.

Il serait intéressant de replacer l'individu au centre du dispositif qui permettrait de lever les freins existants tels que la mobilité, l'accès au logement ou encore l'accompagnement des familles qui peuvent restreindre l'accès à un emploi durable et par conséquent, l'attractivité d'un territoire.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et GEIQ

Le CESER se réjouit de la démarche consistant à s'appuyer sur des outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein des entreprises concernées.

Il aurait toutefois souhaité que le Conseil Régional s'appuie également sur les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) pour élaborer un outil collaboratif sur les qualifications attendues afin qu'il détermine quelles formations proposer pour répondre aux besoins du territoire et de la politique régionale.

Cet outil permettrait au Conseil Régional de cibler les besoins de formations développant les qualifications nécessaires à l'économie régionale, donc transversales, permettant d'assurer son développement et sa profonde mutation vers une économie circulaire, durable et solidaire, telle qu'impulsée dans le cadre notamment de « Néo Terra » dans son ambition 3 (Défi 2¹ – Fiches 19² & 23³).

¹ **Défi n° 2** : Co-construire avec les acteurs de demain.

² **Fiche n° 19** : Créer, par une adaptation des dispositifs Orientation, Formation et Emploi, un environnement favorable à la transition agro-écologique.

³ **Fiche n° 23** : Développer les compétences dans la transition énergétique et écologique et assurer la sensibilisation et la diffusion de l'information.

Le CESER se réjouit de l'utilisation des Groupements d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification (GEIQ) comme outils d'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Il rappelle qu'au-delà des GEIQ qui sont des outils de l'Insertion par l'Activité Economique, il existe des Groupements d'Employeurs (GE) qui ne s'adressent pas forcément à des personnes éloignées de l'emploi mais qui répondent à des problématiques de difficultés de recrutement sur les territoires par la mutualisation et la sécurisation de l'emploi.

Prise en compte des questions d'égalités femmes – hommes et de lutte contre les discriminations

Considérant les inégalités et discriminations subsistant en matière de recrutement et d'accès à la formation des salariés, le CESER demande au Conseil Régional d'intégrer dans ses conditions d'aide aux entreprises la prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Cette conditionnalité des aides permettrait ainsi aux entreprises de progresser dans ces registres, conformément aux orientations définies dans le plan d'actions régional adopté en octobre 2018 (cf. par ailleurs avis sur le rapport régional 2019 relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes). Le CESER soutient les conditions d'éligibilité passant par des démarches de progrès (Normes ISO) pour répondre aux appels à projets de la collectivité régionale afin d'accroître le nombre d'entreprises engagées dans le respect des clauses sociales et environnementales.

Agenda 2030 & Objectifs du Développement Durable

La Région Nouvelle Aquitaine s'est engagée dans la stratégie Agenda 2030. Le CESER conforte le Conseil Régional dans cet engagement et rappelle l'importance des Objectifs du Développement Durable (ODD). Ainsi, les objectifs 4⁴, 5⁵, 8⁶ insistent sur la prise en compte de l'individu et permettent davantage d'intégrer les enjeux environnementaux.

Gouvernance

Lors de la stratégie de formation professionnelle « Compétences, talents, territoires », le CESER avait regretté l'absence de consultation préalable, en particulier au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP). Le CESER ne peut que regretter que ce soit également le cas pour ce règlement d'intervention.

Par ailleurs, le CESER s'étonne du peu de référence au Plan Investissement dans les Compétences (PIC). Ce règlement d'intervention faisant référence à l'engagement de nouvelles sommes sur la formation des demandeurs d'emploi, le CESER demande un point d'étape détaillé des engagements pris dans le cadre du PIC.

Concernant la formation des salariés, le CESER se réjouit que le Conseil Régional s'assure de la consultation des Instances Représentatives du Personnel. Il rappelle toutefois que le plan de développement des compétences relève, en particulier s'agissant de l'adaptation au poste et du maintien de l'employabilité des salariés, de la responsabilité exclusive de l'employeur.

Le CESER tient par ailleurs à souligner que si la formation favorise effectivement l'accès à l'emploi, elle ne le garantit pas à elle seule.



⁴ **ODD n° 4** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

⁵ **ODD n° 5** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

⁶ **ODD n° 8** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Proposition de la commission 1 « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

Avec les contributions des commissions :

- 3 « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

- 4 « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Valérie FREMONT ;

- 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Eric ROUX.



Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'Intervention – Appui au développement de Compétences et de l'Emploi »

140 votants

140 pour

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine